



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Ville d'Hirson s'est réuni en séance ordinaire, sur la demande et suivant la convocation de Monsieur Jean-Jacques THOMAS, Maire, en date du six avril 2022.

PRESENTS :

M. THOMAS, M. MARLANT, MME VAN ELSLANDE, M. SOUPLY, MME CLOUET, M. BESNOU, MME MOTTE, M. HERNOUX, MME LION, MME DOUCE, MME POULET, MME POTEAU, M. PRÉVOST, M. CHEVIGNÉ, MME LABROCHE, MME DALMOLIN, M. BONNECHÈRE, M. COUPAIN, M. LALLEMENT, M. DEGELCKE, M. MERCIER.

POUVOIRS :

M. DESSE A M. BESNOU.
M. LIÉNARD A M. PRÉVOST.
MME OTHELET A MME POULET.
MME DESITTER A M. SOUPLY.
M. DÉROUÈS A MME MOTTE.
M. ADAM A M. MARLANT.
M. LEVENT A M. COUPAIN.
MME GALOIN A M. DEGELCKE.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le compte-rendu du Conseil municipal du 9 mars 2021 qui est approuvé à l'unanimité (29 voix pour).

Monsieur Émilien Bonnechère est nommé secrétaire de séance.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour. Le Conseil municipal, après avoir entendu les rapporteurs, délibère, ainsi qu'il suit :

1/ - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

16/2022 EXERCICE 2021 : COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL.

Rapporteur : Jean-Jacques THOMAS.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la commission « Administration Générale », et après en avoir délibéré,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

STATUANT sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 tant en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, que les budgets annexes ;

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021, par le Receveur municipal de la Ville d'Hirson, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Vote : 23 pour, 6 abstentions.

17/2022 COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 : VILLE, EAU, LOCAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX, ABATTOIR.

Rapporteur : Yannick MARLANT.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA VILLE D'HIRSON (02381)

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	20
Nombre de suffrages exprimés	28
VOTES :	
CONTRE	0
POUR	22
ABSTENTION	6
Date de convocation : 6 avril 2022	

séance du 14 avril 2022 à 19 heures

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Yannick MARLANT, délibérant sur le compte administratif 2021 dressé par M. Jean-Jacques THOMAS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés		1 055 160,54	1 225 030,83		1 225 030,83	1 055 160,54
Opérations de l'exercice	11 525 265,29	12 911 664,00	3 407 821,35	3 452 566,81	14 933 086,64	16 364 230,81
TOTAUX	11 525 265,29	13 966 824,54	4 632 852,18	3 452 566,81	16 158 117,47	17 419 391,35
Résultats de clôture		2 441 559,25	1 180 285,37			1 261 273,88
Restes à réaliser			1 060 196,74	265 073,58	795 123,16	
TOTAUX CUMULES		2 441 559,25	2 240 482,11	265 073,58	795 123,16	466 150,72
RESULTATS DEFINITIFS						466 150,72

COMPTE ANNEXE POUR L'EAU

Résultats reportés		52 735,86	152 892,11		152 892,11	52 735,86
Opérations de l'exercice	2 875,06	115 656,71	283 904,83	438 322,32	286 779,89	553 979,03
TOTAUX	2 875,06	168 392,57	436 796,94	438 322,32	439 672,00	606 714,89
Résultats de clôture		165 517,51		1 525,38		167 042,89
Restes à réaliser			6 960,00		6 960,00	
TOTAUX CUMULES		165 517,51	5 434,62			160 082,89
RESULTATS DEFINITIFS						160 082,89

Délibération n° 17/2022

Conseil municipal du 14 avril 2022

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

COMPTE ANNEXE POUR LES LOCAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Résultats reportés		62 151,18		1 820,38		63 971,56
Opérations de l'exercice	14 955,00	8 449,99	14 374,30	700,00	29 329,30	9 149,99
TOTAUX	14 955,00	70 601,17	14 374,30	2 520,38	29 329,30	73 121,55
Résultats de clôture		55 646,17	11 853,92			43 792,25
Restes à réaliser			5 500,00		5 500,00	
TOTAUX CUMULES		55 646,17	17 353,92			38 292,25
RESULTATS DEFINITIFS						38 292,25

COMPTE ANNEXE POUR L'ABATTOIR

Résultats reportés		49 260,51	609,71		609,71	49 260,51
Opérations de l'exercice	3 289,12	22 763,30	1 026,36	609,71	4 315,48	23 373,01
TOTAUX	3 289,12	72 023,81	1 636,07	609,71	4 925,19	72 633,52
Résultats de clôture		68 734,69	1 026,36			67 708,33
Restes à réaliser			45 888,00		45 888,00	
TOTAUX CUMULES		68 734,69	46 914,36			21 820,33
RESULTATS DEFINITIFS						21 820,33

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

5°

Ont signé au registre des délibérations : MM. MARIANT, M. VAN ELSLANDE, M. SOUPLY, Mme. CLOUET, M. BESNOU, Mme. MOTTE, M. HERNIX, Mme. LON, Mme. DOUCE, Mme. POULET, Mme. POITEAU, M. PREVOST, M. CHEMIGNE, Mme. LABROCHE, Mme. DALMOLIN, M. BONNECHERE, M. COUPAIN, M. LALLEMENT, M. DEGEUCKE, M. MERCIER.



Pour expédition conforme,
Le Président,

Conseil municipal du 14 avril 2022

Vote : 22 pour, 6 abstentions.

18/2022 GESTION 2021 : REPRISE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS.

Rapporteur : Hervé SOUPLY.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avoir procédé au vote des comptes administratifs 2021 du budget principal et des budgets annexes, affecte comme suit les résultats 2021 :

Budget principal de la Ville :

- Réserves	1 975 408,53 €
(Autofinancement de la section d'investissement)	
- Report à nouveau	466 150,72 €
- TOTAL	2 441 559,25 €

Budget annexe du Service de l'Eau :

- Réserves	5 434,62 €
(Autofinancement de la section d'investissement)	
- Report à nouveau	160 082,89 €
- TOTAL	165 517,51 €

Budget annexe des locaux industriels et commerciaux :

- Réserves	17 353,92 €
(Autofinancement de la section d'investissement)	
- Report à nouveau.....	38 292,25 €
- TOTAL :.....	55 646,17 €

Budget annexe de l'abattoir municipal :

- Réserves.....	46 914,36 €
(Autofinancement de la section d'investissement)	
- Report à nouveau	21 820,33 €
- TOTAL	68 734,69 €

Vote : 23 pour, 6 abstentions.

19/2022 POUR LA 12^e ANNÉE CONSÉCUTIVE, MAINTIEN DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2022.

Rapporteur : Hervé SOUPLY.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la commission « Administration Générale », et après en avoir délibéré,

VOTE, au titre de l'année 2022, le taux de chacune des deux taxes constitutives de la fiscalité directe locale, ainsi qu'il suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties.....	62,78 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	74,60 %

Vote : 23 pour, 6 contre.

20/2022 MAINTIEN DES TAUX DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE.

Rapporteur : Yannick MARLANT.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la commission « Administration Générale », et après en avoir délibéré,

VU la loi de modernisation de l'économie n° 2008-776 du 4 août 2008 et notamment son article 171 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2333-6 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 14 octobre 2010 relative à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure ;

CONSIDÉRANT que l'article L.2333-9 du C.G.C.T. fixe les tarifs maximaux de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure applicable ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L.2333-8 du C.G.C.T, peuvent être exonérés les dispositifs publicitaires apposés sur les éléments de mobilier urbain ou dépendant des concessions municipales d'affichage ;

CONSIDÉRANT qu'une grille tarifaire mentionnant les montants actualisés de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure doit être approuvée par le Conseil municipal ;

DÉCIDE d'appliquer les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure 2023, tels que la grille tarifaire présentée ;

EXONÈRE de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure les dispositifs publicitaires apposés sur les éléments de mobilier urbain ou dépendant de concessions municipales d'affichage.

Vote : 23 pour, 6 abstentions.

21/2022 BUDGETS PRIMITIFS 2022 : VILLE, EAU, LOCAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX, ABATTOIR.

Rapporteur : Hervé SOUPLY.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal, d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

VOTE pour l'exercice 2022, le budget primitif de la Ville d'Hirson, ainsi que les budgets annexes pour l'eau, la gestion des bâtiments industriels et commerciaux et l'abattoir, conformément aux documents annexés, dont les montants globaux sont précédemment récapitulés.

Vote : 23 pour, 4 contre, 2 abstentions.

22/2022 ATTRIBUTION DE 528 290 € DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Rapporteur : Annick POULET.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Administration générale », et après en avoir délibéré,

VOTE, au titre de l'exercice 2022, les subventions aux associations et organismes telles qu'elles figurent dans l'annexe du budget primitif jointe à la présente délibération ;

PRÉCISE que les Conseillers, Présidents ou trésoriers des associations concernées et individuellement intéressés à la délibération, ne prennent pas part au vote.

Vote : 23 pour, 6 abstentions.

2/ - POLITIQUES TERRITORIALES

23/2022 REDYNAMISATION DU CENTRE-VILLE : LANCEMENT D'UN DIAGNOSTIC COMMERCIAL.

Rapporteur : Yannick MARLANT.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Politiques Territoriales » et après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise en œuvre d'une mission complète d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage par la C.C.I Hauts-de-France visant à définir la « stratégie Commerce » de la Ville d'Hirson ;

AUTORISE le Maire à signer avec la C.C.I Hauts de France la convention correspondante, jointe en annexe ;

SOLLICITE auprès du Conseil Régional Hauts-de-France au titre du Programme « Petites Villes de Demain », une subvention de 5 950 €, soit 50 % de la dépense H.T subventionnable ;

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au Budget de la Ville.

Vote : À l'unanimité.

24/2022 REDYNAMISATION DU CENTRE-VILLE : ÉTUDE SUR LA VALORISATION DES BERGES DE L'OISE.

Rapporteur : Yannick MARLANT.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Politiques Territoriales » et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'engagement d'une étude de faisabilité et d'aménagement sur la valorisation des berges de l'Oise en centre-ville, sur le périmètre tel que défini dans le plan ci-joint ;

DÉCIDE de confier cette étude au Cabinet E.C.A.A de Saint Quentin ;

AUTORISE le Maire à signer les documents correspondants ;

SOLLICITE auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France, au titre du Programme « Petites Villes de Demain », une subvention de 2 750 €, soit 50 % de la dépense H.T subventionnable ;

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au Budget de la Ville.

Vote : À l'unanimité.

25/2022 ACQUISITION D'UN GARAGE PLACE BRISSET.

Rapporteur : Jacky BESNOU.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Politiques territoriales », et après en avoir délibéré,

VU l'ordonnance du Tribunal Judiciaire de Laon en date du 16 mars 2022 ;

DÉCIDE d'acquérir la parcelle cadastrée section AB n° 239 d'une superficie totale de 62 m², à un prix de cession fixé à 1 200 € ;

AUTORISE en conséquence Monsieur le Maire à signer l'acte de cession à intervenir par-devant le notaire choisi par le liquidateur judiciaire.

PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget de la ville ;

PRÉCISE qu'en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts, modifié par l'article 24 de la loi de finances rectificative pour 1982 du 29 décembre 1982, cette acquisition sera exonérée des droits d'enregistrement.

Vote : À l'unanimité.

26/2022 INSTALLATION DE NOUVELLES CAMÉRAS DE VIDÉOPROTECTION : PLAN DE FINANCEMENT.

Rapporteur : Yannick MARLANT.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Politiques territoriales », et après en avoir délibéré,

APPROUVE la troisième phase de déploiement du dispositif de vidéoprotection comprenant l'installation de cinq nouvelles caméras, l'installation de deux caméras supplémentaires sur le quartier du Château et la sécurisation des branchements électriques du réseau ;

SOLLICITE auprès de la Région Hauts-de-France le financement au taux le plus élevé possible de cette opération ;

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au Budget primitif de la Ville.

Vote : À l'unanimité.

**27/2022 CRÉATION DE SIX LOGEMENTS DANS LA RÉSIDENCE DU VAL D'OISE
DEMANDE DE SUBVENTION.**

Rapporteur : Yannick MARLANT.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Politiques territoriales » et après en avoir délibéré,

APPROUVE la création de six logements destinés aux gendarmes dans la résidence du Val d'Oise ;

SOLLICITE auprès de l'Etat, au titre du Fonds de soutien complémentaire pour la mise en œuvre du Pacte 2 pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache une subvention au taux le plus élevé possible ;

SOLLICITE le démarrage anticipé de l'opération ;

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette opération ;

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget de la ville.

Vote : À l'unanimité.

**28/2022 RÉSIDENCE DU VAL D'OISE : CRÉATION D'UN CENTRE DE FORMATION
TERTIAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION.**

Rapporteur : Yannick MARLANT.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Politiques territoriales » et après en avoir délibéré,

APPROUVE la création d'un centre de formation tertiaire dans la résidence du Val d'Oise ;

SOLLICITE auprès de l'Etat, au titre du Fonds de soutien complémentaire pour la mise en œuvre du Pacte 2 pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache une subvention au taux le plus élevé possible ;

SOLLICITE le démarrage anticipé de l'opération ;

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette opération ;

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget de la ville.

Vote : À l'unanimité.

4/ PRÉVENTION ET ACTION SOCIALE

29/2022 CONTRIBUTION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES AUXILIAIRES DE VIE « MAURICE BRUGNON ».

Rapporteur : Thérèse DOUCE.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Solidarités », et après en avoir délibéré,

Vu la délibération du Comité syndical du Syndicat Intercommunal des Auxiliaires de Vie « Maurice Brugnon », en date du 30 mars 2022,

APPROUVE la contribution de la Ville d'Hirson au Syndicat Intercommunal d'Auxiliaires de Vie « Maurice Brugnon », à hauteur de 3 euros par habitant ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la ville.

Vote : 28 pour. M. Souply, membre intéressé à la délibération, n'a pas pris part au vote.

Levée de séance à 21h50.